

**D 1131 CHILI: DEUX JEUNES BRULÉS VIFS PAR
LES FORCES DE L'ORDRE**

Organisée par l'Assemblée nationale de la citoyenneté (cf. DIAL D 1121), la grève générale des 2 et 3 juillet 1986 a paralysé le pays. La répression a été brutale, comme d'ordinaire. Bilan officiel: sept morts. L'affaire la plus sérieuse - et la plus inquiétante sur l'état d'esprit des forces de l'ordre - a, dès le matin du 2 juillet, affecté deux jeunes: Rodrigo Rojas Denegri, 19 ans, et Carmen Gloria Quintana, 18 ans, brûlés vifs à l'essence par une patrouille militaire en pleine rue de Santiago. Rodrigo devait mourir des suites de ses brûlures le 6, tandis que Carmen Gloria est toujours en traitement spécial depuis le 2 juillet. L'événement a eu un impact considérable au Chili. Nous en donnons ci-dessous le récit sur la base des déclarations des victimes et des témoins de la scène.

Pour l'actualité, il faut ajouter l'attentat commis le 7 septembre 1986 contre le général Pinochet. Alors que ce dernier en sortait pratiquement indemné, on comptait cinq morts parmi les membres de son escorte.

Note DIAL

**RECONSTITUTION DES FAITS
PAR L'AVOCAT DE LA PARTIE PLAIGNANTE**

Le 2 juillet de cette année un groupe de jeunes, parmi lesquels ne se trouvaient ni Carmen Gloria Quintana ni Rodrigo Rojas, avaient décidé de se retrouver vers 7 H pour une action, d'après leurs déclarations, de soutien à la grève. Cette action devait consister à allumer un feu dans l'avenue General-Velásquez, à hauteur de la rue Veteranos-del-79. Le foyer n'a pas été allumé, en conséquence de ce qui est ensuite arrivé.

Des jeunes qui s'étaient mis d'accord pour se retrouver, deux seulement étaient venus. Aussi ceux-ci ont-ils demandé l'aide d'un autre groupe de jeunes rencontrés par hasard ce matin-là et dont ils ne connaissaient certains que de vue. Dans ce groupe il y avait Carmen Gloria Quintana et sa soeur. De son côté, Rodrigo Rojas Denegri est arrivé là après avoir appris par l'un des membres du premier groupe ce qui se préparait dans le cadre de la mobilisation sociale. Il était intéressé à faire la couverture photographique du plus grand nombre possible d'événements aux jours de grèves. C'est la raison pour laquelle, en tant que photographe professionnel, il avait un appareil de marque Nikon. Tous ces jeunes se rendirent à un carrefour des rues Fernando-Yunque et Veteranos-del-79.

Deux des jeunes du second groupe sont allés avenue General-Velásquez pour voir s'ils pouvaient y allumer un feu. Mais le groupe de jeunes n'a pu entreprendre aucune action à cause de l'arrivée dans la rue Veteranos-del-79, en provenance de l'avenue Velásquez, d'une camionnette bleue, une Chevrolet C-10, avec une dizaine de militaires à bord. Les jeunes qui se trouvaient là se sont alors enfuis quand ils ont vu que les militaires les mettaient en joue.

Dans leur fuite, deux des membres du premier groupe ont abandonné contre un mur, à l'angle des rues Fernando-Yunque et Veteranos-del-79, cinq pneus, un bidon blanc de dix à douze litres de contenance à moitié rempli d'essence, et de l'étau pour démarrer le feu.

Six des jeunes se sont enfuis par la rue Fernando-Yungue en direction de la rue Hernan-Yungue. La camionnette transportant les militaires en rejoignit deux à l'angle des deux rues: Carmen Gloria Quintana et Rodrigo Rojas. Ils les ont arrêtés puis ramenés par la rue Hernan-Yungue vers l'avenue General-Velásquez, en s'arrêtant une quinzaine de mètres avant l'avenue.

L'arrestation a été violente. Sur un trajet d'une quarantaine de mètres ils ont été frappés. Puis, arrêtés, ils ont été fouillés sans que rien d'anormal ne soit trouvé sur eux. En même temps qu'ils étaient interrogés ils recevaient des coups. Les soldats qui leur infligeaient ce traitement ont été informés par le reste des militaires qu'ils avaient trouvé, au carrefour des rues Veteranos-del-79 et Fernando-Yungue, des ingrédients pour faire un feu. L'information a rendu furieux ceux qui détenaient Carmen Gloria et Rodrigo, sur lesquels les coups ont alors augmenté d'intensité. Une partie des ingrédients (le bidon d'essence et l'étope d'allumage) ont été placés dans la camionnette qui se trouvait à ce moment-là à l'angle des rues Hernan-Yungue et Fernando-Yungue. Le véhicule partit en marche arrière jusqu'à la hauteur des détenus. La violence des coups (pieds, poings, crosses) s'est soldée sur les victimes par de multiples lésions constatées ultérieurement par les médecins traitants et par un docteur nord-américain qui les a examinés.

Pendant ce temps-là, deux des jeunes du second groupe étaient revenus sur leurs pas. Retenus par les militaires, ils ont été interrogés par ceux-ci et emmenés à l'endroit où se trouvaient Carmen Gloria et Rodrigo, qu'ils ont vus totalement à la merci de leurs ravisseurs. Puis ces jeunes ont été libérés.

Après que les détenus eurent fait l'objet des mauvais traitements indiqués, et dix minutes environ s'étant passées, ils ont été imprégnés du combustible qui se trouvait dans le bidon.

Pour les imprégner, conformément au témoignage des témoins, un militaire a pris dans la camionnette le bidon ramassé dans la rue; avec son contenu il a rempli un récipient semblable à une bouteille de boisson jetable de deux litres, sur lequel il a vissé un vaporisateur manuel de type domestique. Il a donné ce récipient à un supérieur, lequel a imprégné Rodrigo et Carmen Gloria entre les genoux et le cou. Puis tous deux ont été obligés de s'étendre par terre sur le ventre, côté trottoir sud, et séparés l'un de l'autre. C'est alors qu'un militaire a lancé l'étope de mise à feu (ramassée par la patrouille à l'angle des rues Fernando-Yungue et Veteranos-del-79) entre les deux jeunes. La flamme s'est étalée, les a atteints et s'est alimentée au combustible dont ils avaient été imprégnés.

Au moment où il commençait à flamber, Rodrigo s'est relevé et a essayé dans des efforts désespérés d'éteindre le feu. Carmen Gloria, toujours couchée, s'est balancée d'un côté à l'autre et s'est efforcée d'éteindre les flammes avec ses mains.

Rodrigo a été immobilisé par un coup de crosse près de la nuque qui l'a étourdi et fait retomber sur le ventre un peu plus loin que l'endroit d'où il s'était relevé. Carmen Gloria, alors qu'elle essayait de se mettre sur son séant, a reçu un coup de crosse en pleine figure qui lui a fait perdre une partie de ses dents.

Les flammes ont commencé à s'éteindre. Un officier a demandé des "couvertures", qui ont été jetées sur les corps immobiles et fumants. Par la suite, ils ont été enveloppés totalement, laissés ainsi quelques minutes puis, finalement, chargés comme des paquets dans une camionnette qui a rapidement quitté les lieux.

Dans l'intervalle étaient arrivés sur place une camionnette jaune C-10 et un camion militaire remplis tous deux de militaires qui ont entrepris d'écarter les nombreux témoins stationnés dans l'avenue General-Velásquez. Ils ont menacé l'un d'eux de le tuer. Puis ils se sont à leur tour éloignés rapidement de l'endroit.

Les faits survenus rue Hernan-Yungue se sont passés entre 7 H 45 et 8 H 15 environ.

Les deux jeunes brûlés ont été retrouvés plus tard à Quilicura, où ils avaient été abandonnés dans un endroit en friche. Plus exactement ils avaient été laissés dans un canal d'irrigation asséché. Les deux jeunes ont réussi à se relever et, dans d'énormes souffrances, à se traîner vers un chemin carrossable pour demander de l'aide.

Du rapport des témoins il ressort que:

- 1- les auteurs sont des militaires;
- 2- les victimes étaient détenues et à leur merci;
- 3- elles n'avaient pas dressé de barricades ni attaqué les militaires;
- 4- les ingrédients incendiaires ont été trouvés par les militaires à distance d'un pâté et demi de maisons de l'endroit des événements, et transportés par eux à l'endroit en question;
- 5- le feu a été mis par l'un des ravisseurs et de façon délibéré, alors que les victimes étaient sans défense;
- 6- aucune des victimes n'avait de brûlures aux pieds et aux mollets, ce qui écarte la thèse de l'accident à laquelle fait allusion le haut commandement militaire et que fait sienne le juge d'instruction. Ce fait s'explique par l'imprégnation dont les victimes avaient fait l'objet;
- 7- par suite des coups, Carmen Gloria a perdu une partie de ses dents et Rodrigo a eu des côtes fracturées ainsi que la mâchoire. Tous deux portaient de nombreux hématomes. Le juge d'instruction n'en parle pas dans son rapport;
- 8- les auteurs ont rapidement quitté les lieux et cherché à cacher le délit commis;
- 9- des restes de l'étoffe de mise à feu qui a provoqué la flamme, d'après le rapport des témoins, ont été transmis au juge du tribunal par la partie plaignante dans les premiers jours de l'ouverture de l'enquête.

Hector Salazar Ardiles
avocat de la partie plaignante

Santiago, le 24 juillet 1986

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)